

**PROCES VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBERG Georges, KAARSBERG Thierry, BIZOT Jean-Yves, SAUVAGEOT Flavien, FOURCADE Jacques, SAUVAGEOT Yves, BOUVIER Hélène, MENESTREL Stéphane, DEFRAIN Josiane

ABSENTS : MM. PIERDON Michel, DETROYE Jean-Claude (a donné procuration à M. KAARSBERG Georges).

M. BIZOT Jean-Yves a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 13/07/2019

Date d'affichage : 18/07/2019

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté
Réunion de Conseil n° 04-2019

N° 21-2019	ONF : assistance technique P 21 et 23
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis n° DEC-19-866013-00331623-22412 du 16 mai 2019, de l'ONF, concernant l'assistance technique des parcelles 21 et 23, pour un montant de 241.70€ ht.

Voté à l'unanimité

N° 22-2019	Extension de réseaux pour le relais SFR
-------------------	--

Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 9 068€ ht et indique que le SDEV agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du comité SDEV du 19 juin 2018, la participation financière de la commune s'élèverait à 59% de la dépense ht, ce qui représente 5 350,12€ ht.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve le projet tel qu'il est présenté
- Autorise la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage
- S'engage à verser au SDEV le montant de sa participation dès que la demande lui en sera faite. Cette somme sera remboursée par SFR.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,
M. KAARSBERG Georges

